

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**  
**SEN\_25\_01**

**OBJET** : Tarification des ventes de cartes « Achats » du service SENIORS, le 22 novembre 2025 et du 5 au 7 décembre 2025.

Le Maire de Saint-Martin-Boulogne,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et suivants ;
- Vu la délibération n°2021-1-7 du 18 février 2021 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

- ↳ **Cartes Achats « Portes Ouvertes » du 22 novembre 2025 : 5 €**
- ↳ **Cartes Achats « Marché de Noël » du 5 au 7 décembre 2025 : 2 € / 5 €**

Article 2 : Le Régisseur municipal et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

À *Saint-Martin-Boulogne, le 17 novembre 2025*

Visa D.G.S.A :

**Le Maire,  
Raphaël JULES**

Envoyé en préfecture le 17/11/2025  
Reçu en préfecture le 17/11/2025  
Publié le   
ID : 062-216207589-20251117-SEN\_25\_01-AR

Affiché le : 17/11/2025

**Voies et délais de recours**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télerecours : <http://www.telerecours.fr>.